



COMMUNE DE MARCLOPT (LOIRE)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 JUILLET 2020

L'An deux mil vingt le vingt et un juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Madame Catherine EYRAUD, Maire.

Membres présents : FAYARD Pierre, DOITRAND Raphaël AGOSTINI Bernadette, HERRGOTT Eric, PERRET Sandrine, BAROU Stéphane, SAUZET Pierre, LACHAND Gaëlle, REY Bruno, GAUDIN Valérie.

Absents : BRUN Bernard a donné procuration à M. DOITRAND Raphaël, OULION Emmanuel a donné procuration à Mme EYRAUD Catherine, DURAND Josiane a donné procuration à Mme AGOSTINI Bernadette, Mme PONTONNIER Dominique a donné procuration à M. FAYARD Pierre

Secrétaire de séance : PERRET Sandrine

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le compte-rendu de la précédente réunion, adressé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité.

2020-29 COMMISSION A.F.A.F.E

Mme. le Maire fait connaître que par lettre du 18/06/2020 reçue en Mairie le 22/06/2020, M. le Président du Département l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune le 24/06/2020, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal « le Progrès » du 02/07/2020 et dans le journal « paysan de la Loire » le 10/07/2020

- Élection de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis et de deux suppléants :

Se sont portés candidats les propriétaires de biens fonciers non bâtis ci-après :

MM. Christophe Monzy, Jean-Luc Venet Et Mme Danielle Thiulin en tant que « titulaires »

Et

MM Noël Bonny, Laurent Pouillon en tant que « suppléants »

Qui, sous réserve des conventions internationales, sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : M. Christophe Monzy, Jean-Luc, M Venet, Mme Danielle Thieulin, M Noël Bonny, M. Laurent Pouillon

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixes par le code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 15 (11 + 4 pouvoirs) , la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

Mme Danielle Thieulin	15 voix
M. Christophe Monzy	15 voix
M. Jean Luc Venet	15 voix
M. Noël Bonny	15 voix
M. Laurent Pouillon	15 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, :

- Mme Thieulin Danielle et MM Monzy Christophe et Jean-Luc Venet sont élus membres titulaires
- MM. Bonny Noël et Pouillon Laurent avec désignation du premier suppléant et du deuxième suppléant sont élus membres titulaires.

- Désignation d'un conseiller municipal titulaire et de deux conseillers municipaux suppléants :

Lors de la séance du 25 mai 2020, délibération 2020-12 les membres de l'AFAFE ont été désignés.

Pour rappel, le conseil municipal avait à l'unanimité désigné :

- Membre titulaire : Pierre FAYARD
- Membres suppléants : DOITRAND Raphael et Emmanuel OULION

2020-30 CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

La Mission Départementale d'Assistance à la Gestion de l'Eau (la M.A.G.E.) intervient pour aider et conseiller les collectivités dans la gestion de leurs ouvrages d'assainissement. Le Conseil Départemental de la Loire demande de délibérer pour signer une convention d'assistance technique 2020 (voir le projet de convention annexé).

M Fayard présente à la convention.

La commune doit adhérer à cette convention pour un montant annuel de 0,55 € par habitant et par an.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental de la Loire.

2020-31 PRIME COVID19

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (modifiée),

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,

Considérant qu'il paraît opportun de mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'INSTAURER** une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020

Elle sera versée en 1 fois, le mois d'octobre 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- **AUTORISE**, Mme le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **DIT** que les crédits suffisants sont prévus au budget à cet effet.

2020-32 INTERCOMMUNALITE : COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Considérant que chaque Conseil Municipal est invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne, pour siéger à la CLECT de la C.C.F.E :

- **M FAYARD Pierre en qualité de membre titulaire**
- **M DOITRAND Raphael en qualité de membre suppléant**

2020-33 INTERCOMMUNALITE : COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les contribuables de la commune suivants pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes de Forez-Est :

Mme EYRAUD Catherine en qualité de commissaire titulaire

Mme PERRET Sandrine en qualité de commissaire suppléant

QUESTIONS DIVERSES :

- Concours de pétanque des élus le 05 septembre à Boën-sur-Lignon.
- M Doitrand informe le Conseil que Mme Rose Justine remplacera l'agent technique pendant ses congés. Elle commencera une semaine avant le départ de Sébastien.
- Pendant les congés de l'agent technique l'entretien de la station d'épuration sera fait par M Doitrand et M Oulion.
- M Doitrand fait le point sur le syndicat de la Mayarme :
 - M Georges Denis a été réélu Président du comité syndical.

- Deux décanteurs devront être nommés. Leur rôle est de surveiller le fossé de la « Mayarme » M Doitrand s'est proposé et demande à M Barou s'il veut bien accepter cette mission. M Barou accepte. Une délibération sera prise par le comité syndical
 - Le travail réalisé par la précédente municipalité concernant le nettoyage de l'ensemble des fossés (communaux mais aussi privés) a été salué par le syndical. Ce travail est à continuer avec la commission fossés.
- M Brun étant absent, M Doitrand rapporte les informations sur l'avancée du dossier « toit de l'Eglise » les devis sont en cours. Les devis réalisés n'étaient pas comparables. M Sauzet demande à pouvoir voir les devis. Les devis lui seront transmis.
- Mmes Perret, Lachand et Eyraud font le compte rendu de la réunion de la commission fleurissement. De cette réunion en ressortent les axes de travail suivants :
- Mise en valeur du bénitier
 - Aménagement d'un massif place de l'Eglise en face de la boîte aux lettres. Aménagement en cours. Actuellement la pouzzolane a été posée. A venir dans ce massif : un Yucca et un Juniperus taillé boule
 - Aménagement au niveau des toilettes publiques.
 - Mise en valeur de l'entrée de Marclopt en face du cimetière. Mise en valeur de la croix. Un aménagement simple sera prévu et sécurisera les enfants attendant le bus.
 - Achat de décorations

La commission doit demander des devis. Les aménagements prévus notamment les massifs vont être réfléchis afin de ne pas surcharger le travail de l'agent technique (taille, arrosage...)

M Fayard propose de parler de l'aménagement de l'entrée Est (face au cimetière) au cabinet d'étude réalité lors de la réunion du mercredi 22/07

- La commission communication se réunit jeudi 23/07 à 17h00 pour finaliser le site internet. Dès la rentrée la commission commencera à travailler sur le bulletin municipal.
- Prochain conseil municipal le 15 septembre 2020 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

<u>Présents</u>	<u>Signature</u>
Catherine EYRAUD, Maire	
Pierre FAYARD, 1 ^{er} adjoint	
Raphaël DOITRAND, 2 ^{ème} adjoint	
Bernard BRUN, 3 ^{ème} adjoint	A donné procuration à M. DOITRAND Raphaël
Emmanuel OULION, 4 ^{ème} adjoint	A donné procuration à Mme EYRAUD Catherine
Josiane DURAND	A donné procuration à Mme AGOSTINI Bernadette
Bernadette AGOSTINI	
Eric HERRGOTT	
Sandrine PERRET	
Stéphane BAROU	
Pierre SAUZET	
Gaëlle LACHAND	
Bruno REY	
Dominique PONTONNIER	A donné procuration à M. FAYARD Pierre
Valérie GAUDIN	